

L'ACTION ET LA PERSONNE
DE JEANNE D'ARC
REMARQUES SUR L'ATTITUDE
DES PRINCES FRANÇAIS À SON ÉGARD

par
Philippe CONTAMINE

Vous, soyez le tres bien venu. *Quanto
plures erunt de sanguine regis Francie
insimul, tanto melius* »¹

Dans son discours *Audite Celi*, prononcé en 1435, quelque temps avant la conclusion du traité d'Arras, Jean Juvéna1 des Ursins, évêque de Beauvais et pair de France, met en scène l'ennemie de la paix, « Sedicion », laquelle tente de convaincre la France de ne pas négocier, mais de « tout subjuguier » « par puissance d'armes ». Parmi les arguments invoqués en faveur de cette attitude belliciste, « Sedicion » mentionne le fait qu'avec le roi « sont tous les seigneurs de son sang reduis, ung excepté, lequel encores on dit avoir aucune volenté de soy reduire ». S'adressant à Charles VII, « Sedicion » s'exclame :

« Ne as tu pas les ducs de Bar, d'Anjou, de Lorraine, de Bretagne, d'Alençon et de Savoye, lequel est ton vassal de la conté de Maulevrier, les contes d'Armegnac, de Fouez et d'autres contes et barons sans nombre dont la III^e partie souffiroit a subjuguier tous tes ennemis ? »²

Quelques années plus tard, dans le discours *Loquar in tribulacione* composé au début de 1440 à l'intention des Etats de Languedoil qui

(1) *Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc*, I, éd. P. Duparc, Paris, 1977, p. 381.

(2) *Ecrits politiques de Jean Juvéna1 des Ursins*, éd. P.S. Lewis, avec le concours de Anne-Marie Hayez, I, Paris, 1978, p. 230.

devaient se réunir à Bourges, le même prélat utilise un argument tout à fait semblable, mais cette fois pour blâmer le roi de sa passivité :

« Quelz seigneurs avez-vous de vostre sang et lignage comme messrs. de Bourgongne, de Bourbon, de Bretagne, de la Marche, d'Armagnac, Fouez, il n'y a celui qui ne soit puissant de confondre voz ennemis, mettez les sus, et voz ennemis ne leur sera que ung desjeuner »³.

De fait, selon l'opinion la plus largement répandue, de même que l'invasion anglaise avait été provoquée par les « divisions », de même la fin de la guerre et l'expulsion des envahisseurs devaient passer par une réconciliation générale, le pardon des injures, l'oubli des griefs, l'union retrouvée, autour du roi, de tous les princes de la maison de France. Lors de leur session de Chinon, en novembre 1428, les Etats de Languedoc recommandèrent à Charles VII, « pour le bien et conservation de sa seigneurie et au recouvrement d'icelle par toutes les voyes et moyens possibles (d') attirer par devers lui tous les seigneurs de son sang et affinité ». Cette politique, selon eux, devait passer par le rappel du connétable de Richemont que le favori du temps Georges de la Trémoille, avait fait évincer, loin de la cour, par la paix avec le duc de Bourgogne Philippe le Bon, par le recours à Louis III d'Anjou, roi de Sicile, à Jacques, comte de la Marche, aux comtes de Clermont, d'Armagnac, de Pardiac et d'Astarac, et au sire d'Albret⁴. Rappelons que très tôt la Pucelle fut considérée par l'opinion publique comme favorable à ce dessein, et même partisane d'une réconciliation plus large encore, entre Français et Anglais. Dans une lettre d'un Vénitien résidant à Avignon — lettre parvenue à Venise le 14 juillet 1429 — il est parlé d'une imaginaire reprise de Paris par le dauphin. On nous montre ce dernier « pardonnant à toutes gens, ne se souvenant plus des injures qu'il a reçues des Anglais et des Français, tous tournés à contrition et pénitence et à droite conclusion de bonne et parfaite paix ». Selon la même relation, exprimant sans doute les espoirs les plus profonds aussi bien que le contexte religieux dans lequel l'idée de paix venait s'insérer, Jeanne d'Arc avait même prescrit aux Anglais et aux Français, pour un ou deux ans, de se vêtir de l'étoffe grise des pénitents, avec une petite

(3) *Ibid.*, p. 390.

(4) G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, II, *Le roi de Bourges 1422-1435*, Paris, 1882, p. 171-173. *Id.*, « 1428. Cahier de doléances des députés de Languedoc », dans *Notices et documents publiés pour la Société de l'histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*, Paris, 1884, p. 243-252.

croix cousue dessus, de pratiquer tous les vendredis le jeûne au pain et à l'eau, d'être « en bonne union avec leurs femmes et de ne plus dormir charnellement avec d'autres femmes », enfin de « faire promesse à Dieu de n'user en nulle manière d'aucune discorde de guerre » sauf pour la défense de leur patrimoine⁵.

A un niveau plus réaliste, plus prosaïque, il était évident que le « roi de Bourges »⁶, dans l'extrémité où il se trouvait, devait non seulement s'assurer le secours d'alliances extérieures — la Castille, l'Ecosse — mais aussi s'appuyer politiquement, militairement, voire financièrement sur les princes et les grands féodaux de son royaume. Il s'agira, dans cette communication, d'examiner l'attitude de quelques-uns d'entre eux lors des mois décisifs qui vont de l'arrivée de Jeanne à Chinon jusqu'à la campagne aux frontières du Bourbonnais de l'automne 1429.

*

**

Laissons de côté ici les trois princes qui, prisonniers en Angleterre depuis Azincourt, étaient nécessairement « hors jeu » : Charles, duc d'Orléans, son frère Jean, comte d'Angoulême, et Jean I^{er}, duc de Bourbon. N'évoquons pas non plus le duc de Bourgogne ainsi que ses jeunes cousins, Charles et Jean, détenteurs, sous son contrôle et sa tutelle, des comtés de Nevers et de Rethel⁷. Passons encore sous silence le cas de Jean, bâtard d'Orléans, dont la participation aux événements

(5) *Chronique d'Antonio Morosini. Extraits relatifs à l'histoire de France*, éd. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, III, 1429-1433, Paris, 1901, p. 64-65. Sur l'idée de paix, et son caractère religieux, voir Ph. Contamine, « Notes sur la paix en France pendant la guerre de Cent ans », dans *Rapports*, I, *Grands thèmes et méthodologie*, p. 175-186, du XV^e congrès international des sciences historiques, Bucarest, 10-17 août 1980.

(6) L'expression se rencontre dans le *Registre delphinal* de Mathieu Thomassin, composé en 1456 : « Et les ennemys se truffoient et mocquoient de lui et l'appeloient roy de Bourges, pource qu'il se y estoit retraict, et y faisoit le plus sa demourance » (*Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, éd. J. Quicherat, IV, Paris, 1847, p. 304). Cf. aussi la *Chronique d'Alençon*, dite de Thou, éd. B. Busson, mémoire de maîtrise soutenu à Paris X - Nanterre en juin 1980 : « Estoict par Lesdits Angloys et aultres tenans leur party appellé roy de Berry ».

(7) Il n'est nullement certain que le duc de Bourgogne ait été d'emblée hostile aux entreprises de la Pucelle. Cf. la lettre expédiée de Bruges le 10 mai 1429 par Pancrazio Giustiniani à son père Marco : « Si on me le demandait en confidence, je crois que le seigneur duc, qui est ici, n'en ressent pas moins de plaisir que les autres, et cela parce que c'est son intérêt que les Anglais, qui sont puissants, soient quelque peu battus et que les autres les guerroyant ils s'aillent consumant » (*Chronique d'Antonio Morosini*, éd. cit., III, p. 36-39).

de 1429 ne paraît pas avoir soulevé de problème particulier, ne serait-ce qu'en raison de sa défense d'Orléans bien avant la venue de la Pucelle⁸. Restent donc les quinze personnages suivants :

— Charles, comte de Clermont, marié à Agnès de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon, et fils de Jean I^{er}, duc de Bourbon, lequel lui a abandonné l'administration de ses terres et seigneuries par un acte du 22 juillet 1427⁹.

— Louis de Bourbon, comte de Montpensier, frère du précédent.

— Louis de Bourbon, comte de Vendôme, appartenant à une branche collatérale, issue de Louis I^{er}, duc de Bourbon¹⁰.

— Son frère Jacques, comte de la Marche, dit le roi Jacques, en raison de son mariage en 1415 avec la reine Jeanne II de Naples¹¹.

— Jean V, duc de Bretagne, marié à Jeanne, sœur de Charles VII.

— Son frère Arthur, comte de Richemont, connétable de France depuis 1425, marié à Marguerite, sœur de Philippe le Bon.

— Louis III, duc d'Anjou, comte de Provence, roi de Sicile, fils d'Yolande d'Aragon et frère de Marie d'Anjou, femme de Charles VII.

— Son frère René, né en 1409, auquel étaient destinés les duchés de Lorraine et de Bar, qui lui revinrent effectivement à la mort de Louis, cardinal de Bar, le 23 juin 1430, et à la mort de Charles II, duc de Lorraine, le 25 janvier 1431.

— Le troisième fils d'Yolande d'Aragon, Charles d'Anjou, futur comte du Maine, né en 1414.

— Jean, duc d'Alençon, comte du Perche, neveu de Jean V de Bretagne, et marié à une fille de Charles d'Orléans.

(8) Il n'existe pas de biographie érudite du comte de Dunois. Sur les combattants français lors du siège d'Orléans, cf. Ph. Contamine, « Les armées française et anglaise à l'époque de Jeanne d'Arc », *Revue des sociétés savantes de Haute-Normandie, Lettres et Sciences humaines*, 1970, p. 5-33. Il semble qu'à l'époque le bâtard d'Orléans n'ait pas eu de rôle proprement politique.

(9) A. Leguai, *De la seigneurie à l'État. Le Bourbonnais pendant la guerre de Cent ans*, Moulins, 1969, p. 340.

(10) Cf. le « tableau généalogique des Bourbons », dans L. Mirot, *Manuel de géographie historique de la France*, 2^e éd., I, *L'unité française*, Paris, 1947.

(11) A. Huart, *Jacques de Bourbon, roi de Sicile, frère mineur cordelier à Besançon*, Besançon, 1882. Pas trace, à l'époque, de l'action de son frère Jean de Bourbon, sire de Carency.

- Jean de Grailly, comte de Foix.
- Son frère, Matthieu, comte de Comminges par mariage.
- Jean IV, comte d'Armagnac.
- Son frère Bernard, comte de Pardiac, gendre du roi Jacques.
- Enfin Charles, sire d'Albret, demi-frère de Georges de la Trémoille.

*

**

Que Charles, comte de Clermont, en dépit de sa réputation de versatilité¹², ait quasi constamment soutenu Jeanne, c'est ce que viennent suggérer plusieurs indices. Battu à la journée des Harengs, où il avait été fait chevalier¹³, il dut regagner la cour. Selon la relation du greffier de La Rochelle, Charles VII se fit passer pour lui lors de sa première entrevue avec la Pucelle¹⁴. Relevons encore la lettre qu'écrivit de Lyon, le 22 avril 1429, à l'intention des conseillers du duc de Brabant Philippe de Saint-Pol, le seigneur de Rotselaar : or ce dernier, qui y présente la mission de Jeanne sous un jour favorable, déclare tenir ses renseignements d'un conseiller et maître d'hôtel de Charles de Bourbon¹⁵. Lors du procès de condamnation, Jeanne d'Arc, au cours de l'interrogatoire du 22 février 1431, affirma que Charles de Bourbon fut l'un de ceux qui « entendirent et virent les voix venant d'elle »¹⁶. Il fut encore parmi les seigneurs et capitaines qui manifestèrent leur mécontentement lorsqu'une partie du conseil royal, après le sacre de Reims, envisagea, à l'encontre des espérances de la Pucelle, de

(12) « Personnage falot et versatile, entre la Trémoille et Richemont, entre la France et la Bourgogne, il hésitait, trop faible pour suivre une politique indépendante et pour s'en tenir à celle qu'il avait d'abord choisie » (A. Bossuat, *Perrinet Gressart et François de Surienne agents de l'Angleterre. Contribution à l'étude des relations de l'Angleterre et de la Bourgogne avec la France sous le règne de Charles VII*, Paris, 1936, p. 136). « Il fut, avant tout, un intrigant qui se laissa guider, en toute occasion, par son intérêt le plus immédiat et le plus matériel. Spécialiste, sinon virtuose, du double jeu, à la fois vaniteux et médiocre » (A. Leguai, *op. cit.*, p. 342-343).

(13) *Journal du siège d'Orléans*, dans *Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, *cit.*, IV, p. 124.

(14) G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, *cit.*, II, p. 207.

(15) *Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, IV, p. 425-426. Sur Jean, seigneur de Rotselaar et de Réthy, drossard héréditaire de Brabant, cf. A. Uyttebrouck, *Le gouvernement du duché de Brabant au bas moyen âge (1355-1430)*, Bruxelles, 1975, p. 726.

(16) *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, éd. J. Tisset, I, Paris, 1960, p. 53 et 236. Voir aussi p. 116, 137, 256 et 345.

regagner sans plus tarder le « pays obéissant outre la rivière de Loire »¹⁷. Il participa, au moins en réserve, à l'assaut de Paris, et, avec le duc d'Alençon, servit d'intermédiaire entre Charles VII et Jeanne pour convaincre cette dernière d'abandonner la partie¹⁸. Il fit appel à l'héroïne lors de la campagne qui aboutit à la reprise de Saint-Pierre-le-Moutier et à l'échec sous La Charité-sur-Loire, campagne dont André Bossuat a montré qu'elle ne fut nullement une diversion inutile et, en fin de compte, malheureuse, mais une action stratégique de réelle importance, susceptible d'écarter la menace qui pesait sur l'un des bastions de la domination française, le Berry¹⁹. Certes, Charles de Bourbon ne témoigna pas lors du procès en nullité de la condamnation, mais il ne faut pas oublier qu'il était alors à l'extrême fin de sa vie, puisqu'il devait mourir le 4 décembre 1456.

L'importance de la campagne du Bourbonnais se trouve encore soulignée par la participation de Louis de Bourbon, comte de Montpensier²⁰, alors qu'aucune source ne mentionne sa présence ni lors de la campagne de la Loire ni lors du voyage du sacre.

Singulièrement affirmée, en revanche, fut l'intervention de Louis de Bourbon, comte de Vendôme. Cet ancien prisonnier des Anglais (de 1415 à 1426), déjà âgé en 1429, puisqu'on le fait naître en 1376, apparaît dès le début de l'épopée de Jeanne : ce fut lui, en effet, qui la mena à Charles VII, lors de la première entrevue de Chinon²¹. Son action proprement militaire débuta le 8 juin, jour où Guy et André de Laval signalent son arrivée à Selles²². Il accompagna ensuite Jeanne tout au long de la campagne du sacre. Le 17 juillet, en habits royaux, il fut l'un des seigneurs qui remplirent les offices des pairs laïcs, avec le duc d'Alençon, Charles de Bourbon, comte de Clermont, les sires de la Trémoille et de Laval²³. Tout comme Charles de Clermont, il souhaita la poursuite des opérations jusqu'à Paris, à l'assaut duquel il participa.

(17) Jean Chartier, *Chronique de Charles VII roi de France*, éd. Vallet de Viriville, I, Paris 1858, p. 100.

(18) *Id.*, *ibid.*, p. 109.

(19) A. Bossuat, *Perrinet Gressart...*, *op. cit.*, p. 112 et suiv. *Id.*, *Jeanne d'Arc*, Paris, 1968, p. 54 et suiv.

(20) *Id.*, *Perrinet Gressart...*, *op. cit.*, p. 114, et *Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, V, p. 149.

(21) G. du Fresne de Beaucoup, *op. cit.*, II, p. 207.

(22) *Procès de condamnation...*, éd. cit., V, p. 111.

(23) *Ibid.*, V, p. 128.

Non seulement il demeura dans la région, comme capitaine de Senlis, et même lieutenant général de tout le pays, mais encore il devait une dernière fois assister Jeanne en avril 1430, lorsqu'elle parvint à entrer dans Soissons²⁴. Il devait mourir en 1446, trop tôt par conséquent pour pouvoir témoigner au procès de réhabilitation.

Il est permis de trouver une confirmation de l'attitude favorable à Jeanne manifestée par le comte de Vendôme dans la lettre adressée par son frère le roi Jacques à l'évêque de Laon, le 24 juillet 1429. Certes son récit, compris entre la prise de Jargeau et le sacre de Reims, n'est pas dénué de toute erreur, mais de très nombreux détails, quand d'autres sources permettent de les contrôler, sont tout à fait exacts, et le ton est chaleureux, voire enthousiaste : « *Si poterit esse hoc quod Puella loquitur !* » Il insiste sur les dimensions de l'armée de Charles VII, relève le désarroi des Anglais, voit déjà les Français reprendre la Normandie, Le Crotoy et Calais et rapporte même la passivité du duc de Bourgogne « qui ne veut d'aucune façon aller contre la personne du roi mais désire beaucoup voir la Pucelle ». Or, Jacques de Bourbon déclare tenir ces renseignements de lettres à lui adressées par la Hire et aussi par « son » Perceval (de Boulainvilliers), le même qui envoya la fameuse missive au duc de Milan²⁵. Sans doute contempler (même avec sympathie) n'est pas agir, et l'on pourrait s'étonner de l'absence du roi Jacques durant ces mois décisifs, d'autant que, l'année précédente encore, les Etats de Languedoc, comme on l'a vu, demandaient son rappel. Mais il faut remarquer qu'il avait près de soixante ans en 1429, et qu'il avait peut-être déjà quitté le royaume²⁶.

*

**

(24) *Ibid.*, IV., P. 49.

(25) *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1892, p. 58-64. « *Diligenter Persevaldus noster portavit nobis certa nota tam in scriptis quam in verbo quam etiam in quibusdam litteris nobis scriptis per la Hyere et que etiam idem Persevaldus oculis corporeis vidit* » (p. 59). L'identification de ce Perceval avec Perceval de Boulainvilliers, bailli de Berry et capitaine de la grosse tour de Bourges en 1429 (G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia ou État des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées*, n^{os} 3884 et 4024) est probable, mais non certaine. Lettre de P. de Boulainvilliers au duc de Milan : *Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, V, p. 115-121. Sur la valeur historique de cette lettre, M. Sepet, « Observations critiques sur l'histoire de Jeanne d'Arc. La lettre de Perceval de Boulainvilliers », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1916, p. 439-447.

(26) Avec Clermont et Richemont, il prit parti contre la Trémoille et vint l'assiéger dans Bourges. Compris dans les lettres d'abolition accordées par Charles VII le 17 juillet 1428 (G. du Fresne de Beaucourt, *Charles VII*, II, p. 167-168). Olivier de la Marche, alors âgé de 7-8 ans, le vit faire son entrée à Pontarlier en 1435. Il mourut en 1438 (A. Huart, *Le testament de Jacques de Bourbon*, Paris et Couvin, 1911).

Il convient d'examiner avec d'autant plus d'attention le cas de la maison d'Anjou qu'on a souvent estimé, et encore récemment²⁷, que c'était la maison d'Anjou, principalement en la personne d'Yolande, qui avait non seulement soutenu Jeanne, l'avait imposée au roi et au conseil, mais encore, avant même son apparition à la cour, l'avait suscitée, manœuvrée, et cela comme à son insu. Parmi les éléments qui permettent de rendre compte de cette explication, relevons brièvement les données suivantes :

1) L'idée que Jeanne ne pouvait réussir *seule* à faire reconnaître sa mission, il lui fallut nécessairement des appuis, des partisans, dont les manœuvres purent commencer alors qu'elle se trouvait encore à Domremy et à Vaucouleurs ;

2) La tentation d'opposer au « traître » la Trémoille une figure courageuse et clairvoyante, et pourquoi pas Yolande d'Aragon ?

3) Mais surtout l'origine géographique de Jeanne, son séjour à Nancy où résidait alors, auprès de son beau-père Charles de Lorraine, René d'Anjou, dont nous savons par ailleurs qu'il entretenait une correspondance suivie avec Robert de Baudricourt²⁸. Jeanne n'a-t-elle pas demandé à Charles II « qu'il lui donnât son fils pour aller en France »²⁹ ?

Force est de constater malgré tout que le rôle politique d'Yolande, durant toute l'année 1429, n'a pratiquement pas laissé de trace. Son nom n'apparaît en aucun endroit du procès de condamnation. Il est mentionné une seule fois dans le procès de réhabilitation, à propos du ravitaillement en vivres de l'armée de secours, pour lequel elle dut solliciter l'aide des habitants d'Angers³⁰. Quoiqu'il eût été tentant pour les Anglais et les Bourguignons d'expliquer l'intervention « merveilleuse » de la Pucelle par quelque intrigue de palais, aucune chronique, aucun témoignage du temps ne fait allusion à l'action, officielle ou officieuse, de la reine de Sicile. Si secret il y eut, avouons qu'il fut bien gardé.

(27) M.G.A. Vale, *Charles VII*, Londres, 1974, p. 50-51.

(28) S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy. Recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle*, Paris, 1886, p. j. CL, p. 192, CLVII, p. 198, CLXI, p. 202, CLXVII, p. 207, CLXXVI, p. 211, CLXXXV, p. 219, CLXXXIX, p. 222, CXCI, p. 225, CXCII, p. 225, CC, p. 234, CCV, p. 236. S. Luce admet « l'entente préalable » de René d'Anjou et de Robert de Baudricourt (*ibid.*, p. CXCIX).

(29) *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, éd. P. Tisset, *cit.*, I, p. 49.

(30) *Procès en nullité...*, éd. *cit.*, I, p. 382.

Plus encore : René d'Anjou paraît avoir singulièrement attendu avant de rompre avec Bedford. Le 13 avril 1429, il donnait pouvoir à son oncle le cardinal de Bar de prêter en son nom entre les mains du régent Bedford le serment de foi et d'hommage pour le comté de Guise et le Barrois mouvant³¹.

Le 6 mai, Henri VI, roi de France et d'Angleterre, pouvait annoncer l'acte officiel d'allégeance ainsi que la conclusion de la paix avec le Barrois³². De fait, la veille, le cardinal de Bar, alors à Paris, avait promis

« pour et au nom de nostredit neveu foy, loyauté et service a mondit seigneur le roy et a nostredit cousin monseigneur le regent durant sa regence contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, sauf tous droiz, et de ce ferons avoir lettres de confirmation sur ce de nostre dit neveu, lesquelles nous envoierons a Paris dedans la Saint Jehan Baptiste prouchain venant »³³.

Nous savons qu'effectivement René d'Anjou envoya plus tard les lettres patentes annoncées³⁴. Il semble qu'il soit ensuite allé assiéger la cité de Metz³⁵.

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait pas été tenu au courant des événements de France³⁶. Il arriva un moment où il prit sa décision de rejoindre Charles VII en marche vers Reims. Les premières quittances de vin acheté pour cette expédition datent du 6 juillet 1429³⁷.

(31) S. Luce, *op. cit.*, p.j. CCX, p. 239-241.

(32) *Id.*, *ibid.*, p. 241, n. 1.

(33) A. Lecoy de la Marche, *Le roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires d'après des documents inédits des archives de France et d'Italie*, II, Paris, 1875, p. j. 6, p. 217-219.

(34) Du Tillet, *Recueil des traités*, p. 238. A. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, II, p. 219.

(35) S. Luce, *op. cit.*, p. 338. Selon la *Chronique du doyen de Saint-Thiébault de Metz*, René d'Anjou n'aurait quitté Metz que le 20 juillet 1429 (cité par G. Lefèvre-Pontalis dans son édition de la *Chronique* de Morosini, III, p. 157, n. 3 de la p. 156).

(36) Lettre de Jean d'Esch, secrétaire de la ville de Metz, en date du 16 juillet 1429 : « J'ai vu et lu beaucoup de lettres envoyées de France au duc de Lorraine et à d'autres princes qui se trouvent actuellement devant Metz » (*Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, *cit.*, V, p. 355).

(37) S. Luce, *op. cit.*, p. j. CCXIV, p. 250.

Néanmoins, contrairement à ce que disent Jean Chartier et Cousinot, il semble bien qu'il n'ait pas été présent au sacre, en effet :

a) il n'est pas mentionné dans le conseil royal du 17 juillet à Reims³⁸ ;

b) s'il avait été là, il se serait vu confier le rôle d'un des pairs de France ;

c) mais surtout il n'est pas mentionné dans la lettre écrite le jour même du sacre par les trois gentilshommes angevins à l'adresse de sa propre mère Yolande et de sa propre sœur Marie³⁹.

Il est probable que, comme le dit, dès 1437-1438, Perceval de Cagny, il rejoignit seulement Charles VII à Provins, peut-être le 2 août⁴⁰. Alors il bénéficia d'une distribution de sel, pris dans le grenier royal⁴¹, et le 3 août, il adressa à Bedford son désaveu de l'hommage précédemment prêté⁴². Jusqu'à la tentative sur Paris, son rôle est loin d'être négligeable, mais aussitôt après cette échec, il regagne ses Etats (ou plutôt ses futurs Etats), puisqu'« en retournant de devers le roy de France », il soupa et prit gîte à Bar-le-Duc le 18 septembre⁴³. Rien n'indique donc, de sa part, un empressement particulier à voir ou revoir Jeanne, au procès de réhabilitation de laquelle il ne témoigna pas, bien qu'il ait passé à Angers et dans les environs toute l'année 1456⁴⁴. On a l'impression que René d'Anjou, en prince prudent, attendit que la fortune ait largement souri à Charles VII (autrement dit, après Patay) pour rompre officiellement avec les Anglo-Bourguignons.

On comprendra plus aisément l'absence de son frère aîné, Louis III d'Anjou, retenu en Italie par ses ambitions dynastiques. Quant à Charles d'Anjou, on peut admettre, avec Enguerran de Monstrelet,

(38) G. du Fresne de Beaucourt, *Extrait du catalogue des actes de Charles VII du siège d'Orléans au sacre de Reims, 1428-1429*.

(39) *Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, V, p. 128-130. Déjà Siméon Luce pensait à l'absence de René d'Anjou le jour du sacre (*op. cit.*, p. 250, n. 2.). De même G. Lefèvre-Pontalis, éd. cit., p. 156, n. 3.

(40) *Chroniques de Perceval de Cagny*, H. Moranvillié, Paris, 1902, p. 163.

(41) B.N., fr. 20684. Cette distribution eut lieu à Senlis.

(42) A. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, II, p. 219-220, n. 7.

(43) S. Luce, *op. cit.*, p. 251, n. 2 de la p. 250.

(44) Itinéraire du roi René établi par A. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, II, p. 456-457.

qu'il accompagna Charles VII lors de la chevauchée du sacre, son jeune âge suffisant à expliquer la discrétion de sa présence⁴⁵.

*

**

Tournons-nous maintenant vers les princes et les grands seigneurs du Midi. L'action de Charles, sire d'Albret, se manifeste aussitôt après la levée du siège d'Orléans ; elle est dès lors continue, jusqu'à la campagne du Bourbonnais inclusivement. Sa présence au conseil royal est attesté les 9, 16 et 17 juillet 1429⁴⁶. Il tint le rôle de connétable le jour du sacre, y portant l'épée attribut de son office⁴⁷. Or il était le demi-frère de Georges de la Trémoille, par leur mère Marie de Sully. Tout donne à penser que son attitude à l'égard de Jeanne fut calquée sur celle du favori de Charles VII. Il est mentionné à deux reprises lors du procès de réhabilitation : dans la déposition de Margueritte la Thouroulde, veuve de Regnier de Bouligny, laquelle hébergea Jeanne à Bourges, sur son ordre⁴⁸, et dans la déposition de Jean d'Aulon, à propos de l'expédition contre la ville de Sain-Pierre-le-Moutier⁴⁹. Enfin s'est conservée une lettre du sire d'Albert, comte de Dreux et de Gaure, lieutenant du pays de Berry pour le roi sur le fait de la guerre, qu'il écrivit de Moulins aux habitants de Riom pour leur demander une aide. Il y parle de Jeanne la Pucelle, qui, de son côté, écrivait le même jour, du même lieu, aux mêmes habitants, pour le même objet⁵⁰.

(45) On a vu *supra* que les États de Languedoc souhaitaient l'appel du roi de Sicile. Lui-même y avait songé, à plusieurs reprises. Cf. sa procuration, datée d'Aversa, du 17 décembre 1426 : « Comme pour nostre retour de pais d'Italie en France, auquel pour obeir aux commandemens de mon très reboubté seigneur le roy nous sommes du tout disposez et determinez, c'est assavoir a le faire le plus briefment que nous sera possible nous soit besoing de recouvrer grans finances... » (A. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, I, p. 50). Lettres de Charles VII, en date du 10 janvier 1428, prescrivant de donner 6 000 écus au roi de Sicile, qui venait d'arriver en France, en sus des 10 000 qui lui avaient déjà été remis pour se rendre au service du roi (cité, sans référence plus précise, par G. du Fresne de Beaucourt, *Charles VII*, II, p. 159). Sur Charles d'Anjou, *Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, IV, p. 376.

(46) Même référence qu'à la n. 38, *supra*.

(47) *Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, V, p. 128. *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1892, p. 62.

(48) *Procès en nullité...*, éd. P. Duparc, I, p. 377.

(49) *Ibid.*, p. 384.

(50) *Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, V, p. 147-150.

Avec Jean et Matthieu de Foix, le problème paraît des plus simples, puisque ni l'un ni l'autre ne se manifestèrent. Notons cependant que, si Matthieu avait ses raisons de faire silence puisqu'il avait été privé quelques mois plus tôt du gouvernement du Dauphiné au profit de Raoul de Gaucourt⁵¹, Jean, gouverneur de Languedoc depuis quatre ans, allié à la Trémoille par un acte du 28 février 1428⁵², dut être mandé par Charles VII pour sa guerre au-delà de la Loire, car le roi, dans un acte du 8 juillet 1429, parle d'une somme de 30 000 livres tournois que les Etats du Languedoc devront remettre au comte de Foix pour le paiement de troupes que celui-ci doit lui amener⁵³. On mentionne d'ailleurs un bref séjour de Jean de Grailly à Sully, à la fin de 1429⁵⁴.

Même abstention de la part du grand rival de la maison de Foix Jean IV, comte d'Armagnac. Encore faut-il regarder le plus près. En effet, son frère le comte de Pardiac faillit participer aux événements militaires de 1429. Mais s'il était lié au clan Bourbon, il l'était encore plus, à l'époque, à Richemont. Selon le Héraut Berry, c'est une fois parvenu devant Troyes, donc au début de juillet, que Charles VII « renvoya le connestable et contremanda le conte de Pardiac, pour ce que le seigneur de la Tremouille craignoit qu'ilz ne vousissent entreprendre a avoir le gouvernement du roy »⁵⁵. On croit deviner, à l'époque, une alliance Armagnac-Richemont, face à une alliance Foix-la Trémoille. La preuve existe du moins que le comte d'Armagnac songea sérieusement à se rendre « en France », pour obéir au mandement du roi, « pour se montrer envers le roi » qui devait être couronné, et aussi « pour le fait de l'Eglise ». A cette intention il demanda instamment une aide financière aux Etats de Rouergue⁵⁶. Dans cette perspective, la fameuse lettre à la Pucelle sur les trois papes, aussi étrange qu'elle puisse paraître, suggère que le comte d'Armagnac avait pleinement reconnu un aspect de la personnalité de Jeanne, dont

(51) G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, n^{os} 7837 et 7838.

(52) L. Flourac, *Jean I^{er} comte de Foix*, Paris, 1884, p. 287-288, p. j. 36.

(53) Même référence qu'à la n. 38, *supra*.

(54) L. Flourac, *op. cit.*, p. 134. A Sully, donc chez la Trémoille, où il a pu rencontrer Jeanne. Cependant il était à Carcassonne le 13 novembre 1429 et au Puy le 6 janvier 1430 (B.N., fr. 26052, n^{os} 1180 et 1225).

(55) *Les chroniques du roi Charles VII par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry*, éd. H. Courteault et L. Celier, avec la collaboration de M.-H. Jullien de Pommerol, Paris, 1979, p. 138-139.

(56) P. Breillat, « Jeanne d'Arc, l'Albigeois et le Rouergue », *Bulletin de la société des sciences, arts et belles lettres du Tarn*, n^o série, IX (1948), p. 25-28.

son frère, renvoyé alors en Guyenne⁵⁷, l'avait probablement entretenu, par écrit ou par oral.

*

**

Premier nommé parmi les princes du sang, présent à différents conseils royaux en 1428 et 1429, le duc d'Alençon, qui avait été libéré en 1427 après trois ans de captivité consécutifs à la défaite de Verneuil, apparaît à la fois comme très favorable à Jeanne et comme assez dénué d'influence sur le plan politique. Selon Perceval de Cagny, il quitta Charles VII le 21 septembre 1429 et, en raison de l'opposition de l'archevêque de Reims, de la Trémoille et de Raoul de Gaucourt, ne put obtenir que la Pucelle le suive dans ses entreprises vers le Maine et la Bretagne⁵⁸.

*

**

Si le duc d'Alençon demeure malgré tout une personnalité non négligeable, c'est surtout à cause de ses liens privilégiés avec la Bretagne. Voici d'abord le connétable de Richemont qui, bien qu'ancien protecteur de la Trémoille, se trouvait désormais en état quasiment de guerre privée avec lui. Le premier se méfiait des manœuvres du second comme le second des coups de force du premier. Aussi, lorsque Richemont sans y être convié par le roi mais sans doute à l'instigation du duc d'Alençon, voulut se réintroduire dans la guerre contre les Anglais, à Beaugency, le 16 juin 1429, il ne dut pas être surpris du mauvais accueil que lui réserva la Pucelle, dans laquelle il ne pouvait voir alors qu'une protégée de la Trémoille. Selon Guillaume Gruel, Richemont se serait exprimé ainsi :

« Jehanne, on m'a dit que me voulés combattre, je ne sçay si vous estes de par Dieu ou non. Si vous estes de par Dieux, je ne vous crains rien, car Dieux sceit mon bon vouloir, si vous estes de par le deable je vous crains encores moins »⁵⁹.

La réticence de la Pucelle à l'égard de Richemont est encore visible dans cette parole qu'au dire du duc d'Alençon elle aurait prononcée dans les mêmes circonstances :

(57) *Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, IV, p. 377.

(58) *Chronique de Perceval de Cagny*, éd. cit., p. 170-171.

(59) Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. A. Le Vavas seur, Paris, 1890, p. 71-72.

« A ! Beau connestable, vous n'êtes pas venu de par moy, *sed quia venistis vos bene veneritis* »⁶⁰.

Naturellement Jeanne d'Arc n'avait pas pour politique de perpétuer les querelles passées. Son but était de rassembler le plus grand nombre d'hommes pour l'entreprise qu'elle avait fait sienne, aussi n'y a-t-il pas de raison de mettre en doute le récit du *Journal du Siège*, qui parle de son intervention en faveur du connétable, et de son mécontentement lorsqu'elle apprit que Charles VII, installé à Sully, tout en lui pardonnant, n'acceptait pas sa participation au voyage du sacre⁶¹.

La présence de Richemont s'était limitée à quelques jours. Le 19 ou le 20 juin son sort était réglé. Il ne faudrait pas croire pour autant que le conseil du roi se soit désintéressé de l'attitude de l'ensemble des Bretons, et l'on voit des contacts se nouer en Charles VII et le duc de Bretagne Jean V, afin de le détacher de la cause anglaise — contacts qui se produisirent avant comme après l'éphémère intervention de son frère Richemont. Gilles de Laval, seigneur de Rais, fait maréchal de France le jour du sacre⁶², probablement l'homme de la Trémoille qui aurait assuré sa promotion au détriment d'un autre maréchal de France, Gilbert de la Fayette⁶³, compta sans doute parmi les partisans les plus déterminés — et les plus actifs — du rapprochement France-Bretagne. D'après une lettre du 9 juillet 1429, écrite sans doute par un Vénitien installé à Bruges, Pancrazio Giustiniani, Gilles de Rais, dès le mois d'avril, aurait écrit au duc Jean V pour l'inciter à pourvoir à la levée du siège d'Orléans⁶⁴. Selon le compte de Jean Mauléon, trésorier et receveur de Bretagne (compte connu de dom Lobineau, mais sans qu'il l'ait transcrit intégralement dans ses *Preuves*, et dont il ne subsiste plus aujourd'hui qu'une copie du XVIII^e siècle, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale), dès le 12 mai 1429, donc alors que la libération d'Orléans venait tout juste d'être connue à Nantes, le duc manda à son confesseur frère Yves Milbeau de se rendre à Orléans, en

(60) *Procès en nullité...*, éd. P. Duparc, I, p. 386.

(61) *Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, IV, p. 178-179.

(62) *Ibid.*, V, p. 129.

(63) Je suis ici l'opinion de Vallet de Viriville. Gilles de Rais avait fait alliance avec Georges de la Trémoille, par un acte du 8 avril 1429.

(64) *Chronique de Morosini*, éd. cit., III, p. 107.

compagnie du héraut Hermine, « devers la Pucelle »⁶⁵. On le voit : il ne s'agit pas, à cette date, de traiter avec le roi, mais de s'informer, *de visu*, sur l'auteur d'un si merveilleux et si inattendu fait d'armes. Jean V devait d'ailleurs avoir d'autres sources de renseignements comme en témoigne ce passage de la lettre de Guy et André de Laval à leur mère, le 8 juin 1429 :

« Vous envoye des blancs signés de ma main, affin, si bon vous semble, du datte de ceste presente escrire aucune chose du contenu cy dedans a monseigneur le duc que luy en escrivés, car je ne luy escripts oncques puis »⁶⁶.

Eberhard de Windecken place après la victoire de Jargeau, le 11 juin, l'envoi par Jean V de son confesseur. A celui-ci Jeanne aurait répondu qu'elle était bien envoyée par Dieu. Alors Yves Milbeau aurait assuré que, dans ces conditions, le duc était disposé à venir avec une grande armée à l'aide du roi, sinon en personne (car il était infirme), du moins par l'intermédiaire de son fils. Et comme le brave frère appelait Jean V son « droit seigneur », la Pucelle répartit vivement :

« Que le duc de Bretagne n'était pas son droit seigneur, car le roi était son droit seigneur, et que le duc ne devrait pas raisonnablement avoir attendu si longtemps pour envoyer ses gens aider le roi de leur service »⁶⁷.

Renseigné par divers canaux, et en particulier, dit le compte de Jean Mauléon, par un certain Alain Gourion, le duc décida le 7 juillet 1429 l'envoi d'une ambassade qui comprendrait son argentier Auffroy Guinot, le poursuivant d'armes de Richard comte d'Etampes et serait conduite par le sire de Rostrenen, personnage très lié au comte de Richemont, en faveur duquel il était intervenu auprès de Charles VII⁶⁸. Vers la fin du mois, le bruit courait à Bruges que le fils du duc de

(65) B.N., fr. 8267, f. 142^{vo} : « Par mandement du 12 may 1429, à fr. Yves Milbeau, confesseur du duc, pour aller en un voyage où le duc l'avoit ordonné aller à Aurlians devers la Pucelle. À Ermine, herault du duc, envoyé en la compagnie dudit frère Yves ».

(66) *Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, V, p. 110.

(67) *Ibid.*, IV, p. 485.

(68) E. Cosneau, *Le connétable de Richemont (Artur de Bretagne) (1393-1458)*, Paris, 1886, p. 173.

Bretagne « allait suivre le roi de France avec 3 000 Bretons »⁶⁹. Un projet fut en tout cas élaboré selon lequel Richard, comte d'Etampes, fils de Jean V, serait élevé à la cour de France⁷⁰. Ajoutons que le duc de Bretagne ne pensait pas inutile à son jeu politique de s'attirer les bonnes grâces de la Pucelle. Il connaissait son goût pour les armes et les chevaux. Aussi prit-il soin de faire venir des montures (et en particulier plusieurs haquenées) depuis Rennes et Fougères jusqu'à Nantes pour en faire don à Jeanne d'Arc, en y ajoutant une dague⁷¹. Sur le moment, ces contacts n'aboutirent à rien de concret. Ils soulignent néanmoins la grande mobilité du paysage politique en ces mois de mai-juillet 1429⁷². Toutes les chancelleries étaient en alerte, tous les centres de décisions

(69) *Chronique de Morosini*, éd. cit., III, p. 194-195. Voir aussi la lettre de Jacques de Bourbon : « *Dux Britonie misit filium suum et comitem de Estampis fratrem suum ad serviendum regis* » (*Bulletin du Comité...*, cit., p. 61).

(70) G. du Fresne de Beaucourt, *Charles VII*, I, p. 271.

(71) B.N., fr. 8267, f. 142^o :

« Par mandement du 25 may 1429 :

A Auffroy Guinot, argentier, lequel le duc envoia à Rains devers la Pucelle et à la coronacion du roy.

A frère Yves Milbeau, pour son deffroy du même voyage.

A Ermine, herault du duc, allant a le mesne voiage.

Par mandement du 7 juillet 1429 :

Au sire de Rostrenen envoyé de par le duc à Rains devers le roy en ambassade.

A Auffroy Guinot allant le même voyage.

A Comme qu'il soit, poursuivant de Mgr le comte d'Estampes allant le même voyage ».

Ibid., f. 144^o :

« A Alain Gourion, qui estoit venu vers le duc lui dire nouvelles de la Pucelle.

A Pierre le Seneschal, fils de Jehan le Seneschal, connestable de Fougeres, pour son deffroy d'estre venu amener au duc une hacquenée qui estoit à son père dudit lieu de Fougères jusqu'à Nantes pour devoir envoyer à la Pucelle.

A Charles de la Villeandren, premier escuier du duc, pour son deffroy d'avoir esté à Rennes pour faire venir au duc certains chevaux et hacquenées qu'il vouloit envoier à la Pucelle.

Une dague envoyée par le duc à la Pucelle ».

(72) Au début de 1430, Charles VII envoya une ambassade auprès du duc de Bretagne (E. Cosneau, *op. cit.*, p. 178). Encore le 28 mars 1428 Jeanne espérait bien le secours breton. « Toute Brctaigne est française et doit le duc envoyer au roi III mille combatants paiez pour II mois » (lettre aux habitants de Reims, dans *Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, V, p. 162).

politiques. Des projets étaient discutés, des renversements d'alliance envisagés. A la faveur de ces concertations les risques et les profits, n'en doutons pas, étaient soigneusement soupesés. Ce qui ne veut pas dire que « politique » et « mystique » doivent, dans ces circonstances précises, être comprises comme deux mondes absolument étrangers l'un à l'autre. Après tout, les princes et leurs conseillers se voulaient de bons chrétiens, disposés, en principe, à reconnaître les « signes » que Dieu pouvait envoyer aux hommes.

*
**

Au terme de ce rapide survol, que conclure ? Sans doute les souhaits exprimés par les Etats de Languedoc en novembre 1428 — souhaits que Charles VII avait formellement approuvés⁷³ — furent loin d'être tous exaucés au cours de l'année 1429. Si Charles de Clermont et le sire d'Albert revinrent effectivement jouer auprès du roi le rôle escompté, ni Richemont, ni la maison d'Armagnac, ni Louis d'Anjou, ni la maison de Foix ne se manifestèrent, sinon très épisodiquement. A la fin de 1429, la paix avec la Bourgogne était plus éloignée que jamais, les négociations avec la Bretagne s'enlisaient. Seul gain évident pour Charles VII : l'engagement en sa faveur de son beau-frère René d'Anjou, engagement certes tardif mais durable et (un proche avenir devait le montrer) non dénué de risque.

Et pourtant les preuves existent de l'attention avec laquelle les princes suivirent l'action de Jeanne et de l'intérêt que beaucoup portèrent à sa personnalité. Comment, dès lors, expliquer leurs attermoissements, leur abstention ? Georges de la Trémoille (et avec lui d'autres membres du conseil royal⁷⁴) y sont sûrement pour quelque chose, mais aussi, ne l'oublions pas, les contre-mines creusées par le duc de Bedford, la foudroyante succession des événements, qui ne laissa guère aux grands seigneurs, spécialement méridionaux, le temps

(73) G. Fresne de Beaucourt, « 1428. Cahier de doléances des députés de Languedoc », dans *Notices et documents...*, cit., p. 243-244.

(74) Il faudrait également examiner du plus près la vie de Robert de Maçon, seigneur de Trèves, qui en un moment capital, contribua à relancer le voyage du sacre. Indice de son importance : en janvier 1428, les comtes de Clermont, Pardiac et Richemont souhaitaient chasser hors du service du roi la Trémoille et le Maçon, qualifiés de « principaux conseillers et gouverneurs du roy » (G. du Fresne de Beaucourt, *Charles VII*, II, p. 156). En 1428-1429, il est le troisième personnage le plus souvent présent au conseil du roi (derrière la Trémoille, en premier, et l'évêque de Séz (Robert de Rouvres), en second). Présent à l'anoblissement de Jeanne, en même temps que la Trémoille et l'évêque de Séz, en décembre 1429 (*Procès de condamnation...*, éd. J. Quicherat, V, p. 150-153).

de la réflexion, en sorte que leurs décisions ne pouvaient être qu'en retard sur les faits, une certaine réticence à l'égard de la politique « activiste » de la Pucelle, et aussi l'insignifiance des moyens financiers que Charles VII pouvait leur promettre. Ajoutons encore le roi lui-même — cette énigme — dont on peut supposer, malgré tout, qu'il était désireux de s'assurer les concours indispensables, mais pas au prix de concessions trop ruineuses pour son autorité.
